



COMMUNIQUE DE PRESSE

Travail des enfants : LafargeHolcim abandonne ses victimes

Lausanne, 8 mai 2018 - Deux ans après la découverte du scandale du travail des enfants en Ouganda, LafargeHolcim et ses fournisseurs n'ont rien fait pour aider les victimes. *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* demandent au groupe cimentier de prendre enfin ses responsabilités lors de l'assemblée générale qui se tient aujourd'hui à Dübendorf (ZH) et d'aider les enfants affectés. L'affaire montre également que la Suisse doit réglementer par la loi le devoir de diligence des entreprises.

Il y a un an, une [étude](#) de *Pain pour le prochain* et de son organisation partenaire TLC a précisé l'ampleur des griefs dans la chaîne d'approvisionnement de LafargeHolcim en Ouganda révélés par le quotidien français *Le Monde*: depuis plus de dix ans, Hima Cement, filiale du groupe cimentier, bénéficiait du travail d'environ 150 enfants et jeunes. Ils étaient des travailleurs bon marché dans l'exploitation minière de pouzzolane, un matériau auxiliaire pour la production de ciment. Ce n'est que lorsque le scandale est devenu public que LafargeHolcim a réagi. Depuis janvier 2017, l'entreprise franco-suisse n'achète la matière première qu'auprès de carrières mécanisées qui n'emploient qu'une main-d'œuvre adulte.

Résultat : la plupart de ces enfants et ces jeunes ont perdu leur emploi et leurs revenus du jour au lendemain. Durant leurs années de travail, ils ont mis en danger leur santé, sacrifiant leur scolarité au profit d'un travail dangereux dans les carrières. Mais LafargeHolcim et ses fournisseurs continuent de fuir leur responsabilité, même s'ils devraient apporter des réparations conformément aux principes directeurs de l'ONU pour les entreprises et les droits de l'homme (UNGP). La société déclare qu'un audit externe n'a trouvé aucune preuve du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de Hima Cement, tout en refusant de rendre le rapport accessible au public.

Dans de nouvelles [déclarations vidéo](#), plusieurs enfants rapportent à nouveau qu'ils travaillaient pour les fournisseurs de Hima Cement. De plus, les enfants concernés disent que LafargeHolcim n'a rien fait pour les aider, comme l'exigeaient *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* il y a un an. L'entreprise cimentière a lancé la construction de quelques toilettes dans une école et des programmes visant à fournir des conseils en matière de santé et à augmenter les revenus des familles. Cependant, les anciens enfants travailleurs sont toujours sans aide et sans perspectives d'avenir.

C'est pourquoi, lors de l'Assemblée générale de ce jour, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* renouvellent leur demande à LafargeHolcim et à ses fournisseurs de reconnaître leur responsabilité dans le travail des enfants et de les aider pour qu'ils puissent retourner à l'école ou recevoir une formation professionnelle. L'affaire LafargeHolcim montre clairement que le devoir de diligence des entreprises doit être réglementé par la loi, comme le prévoit l'initiative pour des multinationales responsables. Parce que les mesures volontaires ou la pression du public ne suffisent manifestement pas à persuader les entreprises d'assumer leurs responsabilités.

Pour des interviews, les vidéos, des photos et plus d'informations :

- Yvan Maillard Ardent, Pain pour le prochain, +41 79 489 3824 ; maillard@bfa-ppp.ch
- www.voir-et-agir.ch/medias